

CAMCA Réassurance

Rapport narratif (SFR)

au 31 décembre 2021

Personne à contacter pour d'éventuels compléments d'information :

Nom : Jérôme TIXIER
Fonction : Responsable Risques Conformité et Contrôle Interne
E-mail : jerome.tixier@camca.lu
Tel : 00 352 40 20 99 1

CAMCA Réassurance est une entité soumise au contrôle du
Commissariat Aux Assurance

SOMMAIRE

1. SYNTHÈSE DES CHANGEMENTS MAJEURS SURVENUS EN 2021	3
1.1 Activité et résultats	Erreur ! Signet non défini.
1.2 Système de gouvernance	Erreur ! Signet non défini.
1.3 Profil de risque	Erreur ! Signet non défini.
1.4 Valorisation du bilan prudentiel	Erreur ! Signet non défini.
1.5 Gestion des fonds propres	Erreur ! Signet non défini.
1.6 Crise sanitaire liée à la COVID-19 et ses impacts	Erreur ! Signet non défini.
2. ACTIVITÉ ET RESULTAT	5
2.1 Activité et environnement	Erreur ! Signet non défini.
2.2 Résultat de souscription	Erreur ! Signet non défini.
2.3 Résultats des investissements	Erreur ! Signet non défini.
2.4 Résultat des autres activités	Erreur ! Signet non défini.
2.5 Autres informations	Erreur ! Signet non défini.
3. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	7
3.1 Informations générales sur le système de gouvernance	Erreur ! Signet non défini.
3.2 Informations relatives à la politique de rémunération	Erreur ! Signet non défini.
3.3 Exigence de compétence et d'honorabilité	Erreur ! Signet non défini.
3.4 Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées	Erreur ! Signet non défini.
3.5 Vérification du caractère approprié des évaluations de crédit	Erreur ! Signet non défini.
3.6 Système de gestion des risques y compris l'ORSA	Erreur ! Signet non défini.
3.7 Système de contrôle interne	Erreur ! Signet non défini.
3.8 Fonction Actuarielle	Erreur ! Signet non défini.
3.9 Sous-traitance	Erreur ! Signet non défini.
3.10 Evaluation et autres informations	Erreur ! Signet non défini.
4. PROFIL DE RISQUE	19
4.1 Introduction	19
4.2 Risque de souscription	19
4.3 Risque de Marché	20
4.4 Risque de Défaut des contreparties	20
4.5 Risque opérationnel	20
4.6 Autres risques importants	20
4.7 Autres informations	Erreur ! Signet non défini.
5. VALORISATION POUR LES BESOINS DE SOLVABILITÉ II	21
5.1 Actifs (hors provisions techniques cédées)	21
5.2 Provisions techniques	21
5.3 Passifs (hors provisions techniques brutes)	23
5.4 Méthodes de valorisation alternative	23
5.5 Autres informations	23
6. GESTION DES FONDS PROPRES	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
6.1 Fonds propres	24
6.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	24
6.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	24

6.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	25
6.5	Autres informations	Erreur ! Signet non défini.

1. SYNTHÈSE DES CHANGEMENTS MAJEURS SURVENUS EN 2021

1.1 Activité et résultats

CAMCA Réassurance fait partie du groupe CAMCA qui est un assureur au service du Groupe Crédit Agricole et de ses clients. Le Groupe CAMCA est un assureur non vie de spécialité, le groupe est actif dans quatre domaines d'expertise : les risques opérationnels Groupe, les garanties financières, le parabancaire et affinitaire, et l'ingénierie.

CAMCA Réassurance a enregistré cette année un résultat avant impôt exceptionnel, expliqué par la réalisation des plus-values latentes suite à la vente de titre (ce qui a généré un résultat financier exceptionnellement élevé qui n'est pas intégré dans la provision d'égalisation). Au 31 décembre 2021, le résultat avant impôts de CAMCA Réassurance s'établit à 53.613 K€.

1.2 Système de gouvernance

CAMCA Réassurance s'est doté d'un système de gouvernance en adéquation avec ses modalités de pilotage.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de la société, veille à leur mise en œuvre et assume la responsabilité du respect des dispositions légales, réglementaires et administratives adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Le Conseil d'Administration est en lien avec les dirigeants effectifs de CAMCA Réassurance et les responsables des quatre fonctions clés.

Ce système de gouvernance contribue à la réalisation des objectifs stratégiques de CAMCA et garantit une maîtrise efficace de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité.

1.3 Profil de risque

Le profil de risque n'a pas évolué de manière significative au cours de l'année 2021.

1.4 Valorisation du bilan prudentiel

Le modèle interne partiel sur le risque Prime/Réserve sur la Caution à l'habitat a été homologué début avril 2020 par le Commissariat aux Assurances. Il est, depuis le 31/12/2019, utilisé pour estimer la solvabilité de la Compagnie. La gouvernance a été au cours de 2018/2019 adaptée aux exigences qu'engendre un modèle interne partiel. Il a fait l'objet d'une demande de changement de modèle majeur pour application sur l'exercice 2021.

1.5 Gestion des fonds propres

Compte tenu de son profil spécifique, après homologation du modèle interne partiel et à partir de la clôture des comptes au 31/12/2020, la société évalue ses risques à partir d'un modèle interne partiel. Ce modèle partiel a été développé sur le seul risque de souscription primes et

réserves de la caution des prêts à l'habitat des Caisses régionales du Crédit Agricole. Les autres risques sont estimés à partir de la formule standard.

1.6 Crise sanitaire liée à la COVID-19 et ses impacts

Nous estimons non significatif l'impact de la crise sur les indicateurs de solvabilité de CAMCA Réassurance qui demeurent à un niveau très élevé.

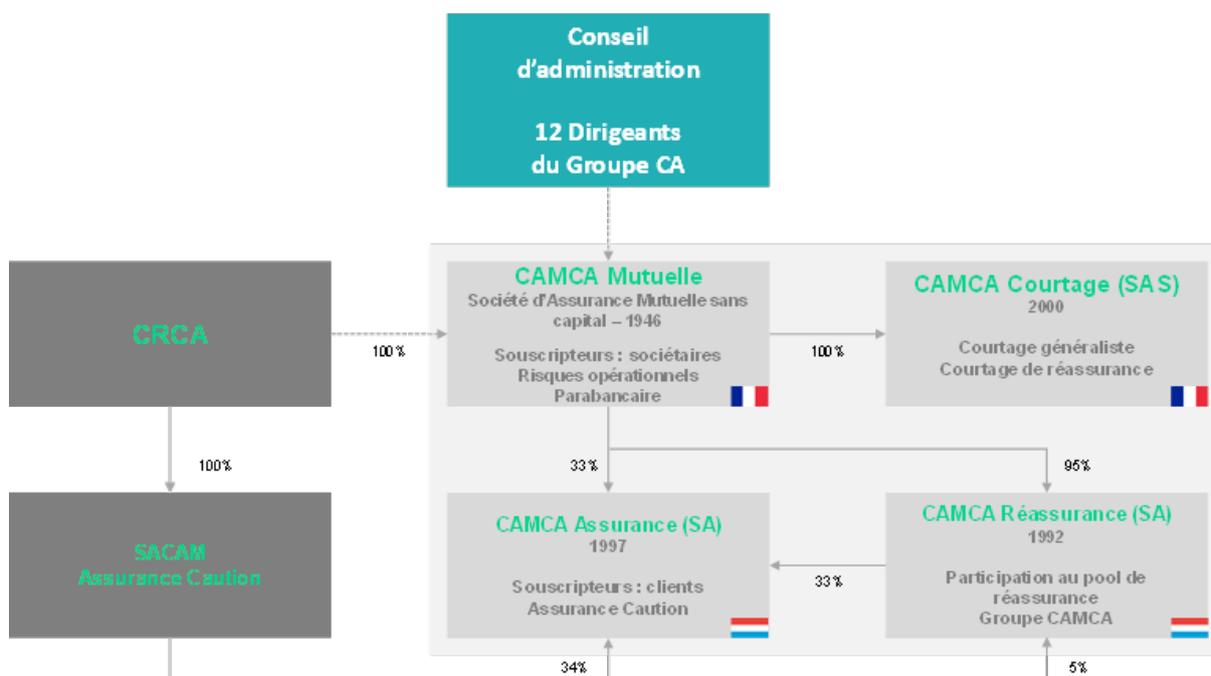
2. ACTIVITE ET RESULTAT

2.1 Activité et environnement

CAMCA Réassurance fait partie d'un groupe (dénommé ci-après "le Groupe") défini par les entités suivantes :

- **CAMCA Mutuelle** assure les risques opérationnels propres aux Caisses régionales et aux filiales du Groupe Crédit Agricole ainsi que les comptes et moyens de paiement des clients des Caisses régionales, de LCL et de BforBank.
- **CAMCA Assurance**, compagnie d'assurance non-vie,
- **CAMCA Réassurance**, compagnie de réassurance créée en 1992, constitue un outil de gestion des risques au service de CAMCA Mutuelle et de CAMCA Assurance,
- **CAMCA Courtage**, société de courtage créée en 2000, complète le champ d'intervention des sociétés précitées tant dans les domaines de l'assurance que de la réassurance. À ce titre, elle conçoit des solutions assurantielles sur mesure pour le compte d'entreprises et de groupements, aussi bien pour certaines filiales du Groupe que pour des entités totalement indépendantes de ce dernier

Ceci peut être résumé par ce schéma résumant l'organisation du Groupe :



Légende :

CRCA : Caisses Régionales de Crédit Agricole

SACAM : Société Coopérative Auxiliaire du Crédit Agricole Mutuel

Les entités filiales reportent à leur Conseil d'Administration dont la composition est propre à chacune. Ainsi CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance et CAMCA Courtage ont chacune un Conseil d'Administration indépendant du Conseil d'Administration de CAMCA Mutuelle.

2.2 Résultat de souscription

Au 31 décembre 2021, le résultat de l'exercice avant impôts s'établit à 53.613 K€ en augmentation par rapport à l'exercice précédent (754 K€).

2.3 Résultats des investissements

Depuis 2015, la politique financière est commune à toutes les structures du Groupe. Elle se décline individuellement dans chacune des sociétés après validation des Conseils d'administration.

La gestion des placements de la compagnie est confiée à Amundi (CACEIS Bank Luxembourg demeure le banquier dépositaire de CAMCA Réassurance), conformément aux décisions arrêtées lors des précédents Conseils d'Administration.

Il incombe aux gestionnaires, en liaison avec le Comité financier, de procéder aux investissements qui correspondent aux dispositions réglementaires et prudentielles de la loi luxembourgeoise sur l'assurance.

2.4 Résultat des autres activités

Non concerné.

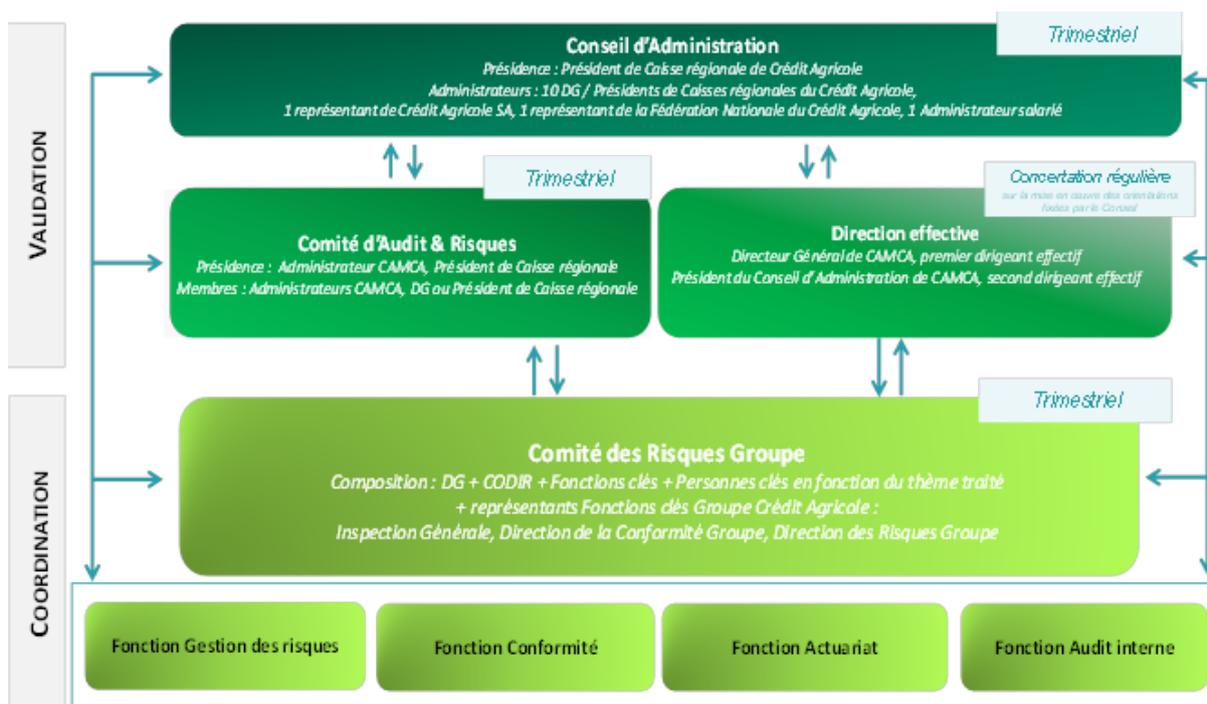
2.5 Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

3. SYSTEME DE GOUVERNANCE

3.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Le système de gouvernance peut se résumer par le graphique suivant :



3.1.1 Organisation générale du système de gouvernance

Le système de gouvernance implique plusieurs acteurs :

- Les administrateurs : ils représentent les sociétaires et valident les objectifs stratégiques en termes de risques et de rentabilité,
- La direction générale : elle définit les politiques de risques pour atteindre les objectifs stratégiques validés par le Conseil d'Administration.

Ce système de gouvernance est organisé en trois niveaux.

Niveau 3 : organes d'administration

Le Conseil d'Administration est chargé de superviser la gestion des risques et les rôles et responsabilités qui en découlent.

- Composition du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration de la Compagnie se compose de membres occupant pour la plupart des fonctions de président ou Directeur général au sein des Caisses régionales du Crédit Agricole. Sont également présents le Directeur général de la maison mère CAMCA

Mutuelle et son Directeur adjoint. Le Dirigeant Agréé de CAMCA Assurance assiste au Conseil et l'anime sous le contrôle du président.

Les fonctions du président du Conseil d'Administration sont dissociées de celles exercées par le Directeur délégué à la gestion journalière (également Dirigeant agréé), non administrateur qui, notamment, représente la Compagnie dans ses rapports avec les tiers.

- Rôle et fonctionnement général du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Compagnie est régulièrement informé de la marche de la société, de sa situation financière et du niveau de maîtrise de ses risques. Il valide, chaque année, les politiques risques que doivent suivre la société pour l'exercice en cours. Il statue sur les décisions stratégiques de la société et depuis 2019 sur l'évolution du modèle interne partiel. Le modèle interne partiel a été validé au cours du 1er trimestre 2020 par notre Autorité de contrôle le Commissariat aux Assurances, avec une application au 31 décembre 2019. Les administrateurs ont été amenés à participer à une formation préliminaire le 22 novembre 2018 sur les enjeux et impacts de la réglementation solvabilité 2 principalement au niveau de la gouvernance. A chaque Conseil, ils ont été informés du développement de ce modèle. Ils ont participé courant 2020 à une nouvelle formation organisée par la société.

Durant l'exercice 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni à deux reprises.

Le Directeur délégué est également invité une fois par an pour présenter un point des activités luxembourgeoises à l'issue d'un Conseil d'Administration de la Maison Mère (CAMCA Mutuelle) afin d'informer tous les Administrateurs sur les filiales et permettre ainsi à chacun de disposer d'une information homogène et partagée.

Niveau 2 : le Comité d'Audit et des Risques

Le Comité d'Audit et des Risques est institué au niveau du Groupe CAMCA. Il comprend au moins trois personnes désignées par le Conseil d'Administration parmi ses membres. Les membres du Comité d'Audit et des Risques sont indépendants et occupent des fonctions de président ou Directeur général au sein des Caisses régionales. Par conséquent, ils disposent de toutes les compétences nécessaires en matière comptable et financière. Ce Comité d'Audit et des Risques se réunit quatre fois par an. Le Comité d'Audit et des Risques invite qui bon lui semble (en interne ou en externe) pour mener à bien ses travaux.

Le Comité rend compte de ses travaux lors du Conseil d'Administration de la Compagnie. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des politiques risques validés par le Conseil d'Administration. En 2021, il a suivi la mise en place du processus ORSA (sur l'arrêté du 31/12/2020). Il a notamment vérifié l'adéquation des hypothèses et des résultats obtenus avec la stratégie du groupe CAMCA.

Pour procéder à ses travaux, le Comité d'Audit et des Risques peut demander communication de tous documents et informations nécessaires aux bonnes fins de sa mission. Le Comité d'Audit et des Risques est autorisé par le Conseil d'Administration à requérir un conseil externe, dans la limite de ses responsabilités, le budget est défini par le Conseil d'Administration. Il peut inviter la direction générale, obtenir des informations appropriées auprès de la direction financière, du contrôle interne et des fonctions clés, et auprès des commissaires aux comptes.

Niveau 1 : Comités métiers et opérationnels

Comité des Risques Groupe CAMCA

Ce comité est un Comité de niveau Groupe CAMCA. C'est un lieu supplémentaire de partage sur des sujets risques et transversaux au groupe. Le Comité est constitué des membres du Comité de Direction et de l'ensemble des fonctions clés (i.e. fonction Gestion des risques, fonction Conformité, fonction Actuarielle et fonction Audit interne). Il peut être élargi à toute personne de l'entreprise ou du Groupe CA en fonction des thèmes traités. Il se réunit trimestriellement à la suite du Comité de Direction dont il est complémentaire. L'ordre du jour du comité est fixé par la fonction gestion des risques.

Son objectif est de confronter pour un même sujet les avis techniques, financiers et risques avec ceux de l'ensemble des fonctions clés, de partager les bonnes pratiques et de se coordonner entre entités, de suivre les risques au niveau groupe ainsi que le respect des limites fixées. Le Comité permet aux fonctions clés (Gestion des risques, Conformité et Actuarielle) de formaliser des avis risques.

L'objectif est d'examiner les sujets suivants :

- La sinistralité et la rentabilité des produits / services,
- Les scénarii et résultats de l'ORSA et du Plan Moyen Terme (PMT),
- Le cadre d'appétence aux risques et le suivi des limites,
- La gouvernance des produits : le lancement de nouveaux produits ou l'aménagement significatif des produits existants, avec un suivi de la rentabilité,
- Le plan de réassurance,
- La politique de placement, gestion actif-passif, liquidité,
- Le plan de continuité des activités,
- La sécurité des systèmes d'informations,
- Les conclusions et le rapport de la fonction actuarielle,
- La veille juridique, prudentielle et fiscale,
- Tout point régulier sur tous les risques du groupe, conclusions et préconisations des fonctions gestion des risques et conformité.

Le comité pourra proposer des actions ou des aménagements des politiques de gestion des risques en cas de besoin et lors du déclenchement d'un processus d'alerte.

Comité financier

Le Comité financier est un Comité Groupe constitué du Directeur général de CAMCA Mutuelle, du Directeur financier de CAMCA Mutuelle, du Directeur de la Compagnie, du Responsable Comptabilité et Finance de CAMCA Réassurance et des représentants de gestionnaires du portefeuille d'AMUNDI. Ce Comité se réunit trois fois par an. Son but est de suivre la performance et le comportement du portefeuille investi et aussi d'évaluer, en fonction des conditions de marché, des opportunités d'investissement pour le trimestre à venir.

Il appartient au Comité financier de définir l'horizon de gestion du portefeuille.

Comité modèle interne

Le comité modèle interne a été mis en place en 2018 suite au développement du modèle interne partiel. Il s'inscrit dans la gouvernance du modèle Interne et plus largement dans la gouvernance de la société. Ce comité se réunit au moins trois fois par an pour suivre et valider les évolutions du modèle interne. Le comité modèle interne est garant de la bonne compréhension du modèle interne partiel par les instances dirigeantes de CAMCA Assurance, de CAMCA Réassurance et du groupe CAMCA. Il est composé de membres permanents (le Directeur Délégué de la société, le Directeur Général Groupe CAMCA, la fonction Actuarielle, la fonction Gestion des Risques et la fonction Conformité) et de membres invités selon les sujets traités (la fonction Risques et Conformité Groupe, le Directeur Financier et tout intervenant interne ou externe invité par les membres permanents). Le comité modèle interne est présidé par le Directeur Délégué de la société.

3.1.2 Informations générales sur les fonctions clés

L'attribution des fonctions clés est effectuée par le Directeur de la Compagnie sur base des exigences de compétence et d'honorabilité détaillées dans la Section 3.2.

Tout éventuel changement dans l'attribution des fonctions clés sera notifié au Commissariat aux Assurances.

3.2 Exigence de compétence et d'honorabilité

3.2.1 Présentation du dispositif relatif à la compétence et l'honorabilité

La politique « compétence et honorabilité » est commune à l'ensemble des sociétés entités du Groupe CAMCA et vise à s'assurer que les personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clé satisfont à tout moment aux exigences de compétences, d'honorabilité et de disponibilité fixées par l'entreprise, et ce conformément aux obligations définies à l'article 42 de la Directive Solvabilité 2 ».

Cette politique répond à deux objectifs :

- Imposer des conditions de compétence (individuelle et collective), de qualification, d'expérience et d'honorabilité pour tous les collaborateurs du Groupe CAMCA,
- Et s'assurer de la permanence du dispositif afin que l'ensemble des personnes participant aux activités de l'entreprise puisse satisfaire en mode continu aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées par la réglementation.

Aussi, pour répondre à ces deux objectifs, il est nécessaire d'une part, de définir les exigences d'honorabilité et de traiter de la conformité des procédures du Groupe CAMCA à ces exigences, d'autre part, de définir les exigences de compétences et d'expériences et de traiter de la conformité des procédures du Groupe CAMCA à ces exigences. En outre, cette politique fixe les règles et modalités de notification à l'autorité de tutelle.

En interne, les acteurs concernés sont les administrateurs, les dirigeants effectifs et les personnes occupant les fonctions clés. En externe, ces exigences d'honorabilité et de compétence s'appliquent aux responsables et aux opérationnels employés par les sous-traitants pour accomplir les missions sous-traitées (audit interne).

3.2.2 Conformité aux exigences d'honorabilité

L'appréciation de l'honorabilité des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés nécessite de vérifier que les personnes concernées n'ont pas fait l'objet de condamnations, de sanctions judiciaires ou pénales pouvant remettre en cause leur honorabilité (vérification du casier judiciaire).

3.2.3 Conformité aux exigences de compétence

Le critère « compétence et expérience » s'apprécie individuellement pour les personnes qui assurent la direction effective de l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés et collectivement pour les membres du Conseil d'Administration.

Appréciation individuelle

Afin d'être en mesure d'agir conformément à leurs responsabilités, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, ou qui occupent des fonctions clés, satisfont à une exigence de qualifications, connaissances et expériences professionnelles, propres à permettre une gestion saine et prudente du Groupe CAMCA.

Appréciation collective : les membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration disposent de la compétence nécessaire pour exercer les missions qui sont les leurs. La compétence de ces membres est collective.

3.3 Système de gestion des risques y compris l'ORSA

3.3.1 Dispositif de gestion des risques

La fonction Gestion des Risques s'appuie sur le Groupe CAMCA. La responsabilité est exercée par la Fonction Clé Gestion des risques. La gestion des risques de CAMCA Réassurance s'inscrit dans le cadre commun et homogène défini par la stratégie risque groupe CAMCA, au travers d'un cadre d'appétence aux risques s'articulant autour de trois dimensions : solvabilité, résultat et valeur, lesquelles se déclinent en indicateurs clés par nature de risques.

3.3.2 Définition de l'appétence au risque

L'appétence aux risques est fixée par le Conseil d'Administration une fois par an, elle s'exprime en taux de couverture du SCR.

En terme de tolérance aux risques, le groupe CAMCA s'est fixé pour objectif de ne pas descendre en dessous d'un niveau de couverture minimum du capital de solvabilité requis de 120 %, y compris en cas de choc financier, et d'événement technique grave. Au niveau de la compagnie, le niveau de couverture minimum du capital de solvabilité est de 105%. Cette décision est validée par le Conseil d'Administration sur la base des simulations. Au noter que ce niveau minimum de solvabilité au sein de la société est calculé selon les normes du modèle interne partiel applicable à partir de l'arrêté du 31/12/2019 (cf. 3.6.4).

Le groupe CAMCA définit une « zone d'appétence » de fluctuation du ratio de solvabilité ainsi que des seuils de vigilance et d'alerte (insuffisance ou excédent de fonds propres). Un suivi trimestriel est effectué par le Comité de coordination des Risques Groupe et par le Comité

d'Audit et des Risques avec mise en place d'un plan d'actions en cas de franchissement d'un seuil avec information au Conseil d'Administration.

La définition des différents seuils s'appuiera sur des études de sensibilité du ratio de solvabilité. A chaque niveau de seuil, des types d'actions seront prédéterminés afin de ramener le ratio dans la zone de confort.

3.3.3 Suivi des risques et pilotage de l'activité

Le suivi des risques est réalisé tout au long de l'année. Des réunions sont organisées au niveau du groupe pour suivre et contrôler l'activité de manière plus globale.

3.3.4 Modèle interne partiel

Le Commissariat aux Assurances a approuvé le modèle interne partiel de CAMCA Réassurance le 10 avril 2020, avec application au 31 décembre 2019.

L'utilisation du modèle interne a pour objectif :

- de mieux appréhender la mesure de sensibilités face aux risques : le modèle interne permettra de mieux maîtriser la variabilité du ratio de couverture et sa sensibilité à la variation de différents paramètres.
- de déterminer l'appétence aux risques : le ratio de solvabilité est un des indicateurs utilisés dans le cadre des études d'appétence au risque. Le modèle interne sera dans ce cadre utile pour d'une part mesurer l'impact sur le ratio de solvabilité de différents scénarios de stress et d'autre part analyser comment les résultats de ces scénarios se comparent aux limites de risques définies par CAMCA Réassurance ;
- de définir les programmes de réassurance : la structure du modèle interne permet de refléter le mécanisme d'atténuation du risque que constitue la réassurance. Le modèle interne sera donc utile pour effectuer les analyses de réassurance (efficacité de différentes structures, mesures d'impact), notamment dans le cadre des travaux de la fonction actuarielle sur le volet réassurance. Les processus décisionnels en termes de réassurance s'appuieront sur les résultats du modèle interne.
- De déterminer le capital planning : La modélisation plus fine du risque par approche modèle interne permettra d'effectuer des projections sur le niveau de capital nécessaire pour soutenir le développement de l'activité de CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance. Il permettra ainsi d'analyser différents scénarios de business plans futurs et de mesurer le besoin en capital associé à chacun de ces scénarios.

La gouvernance du modèle interne partiel est décrite dans la charte de gouvernance du modèle. Elle est validée par le Conseil d'Administration. Elle permet de :

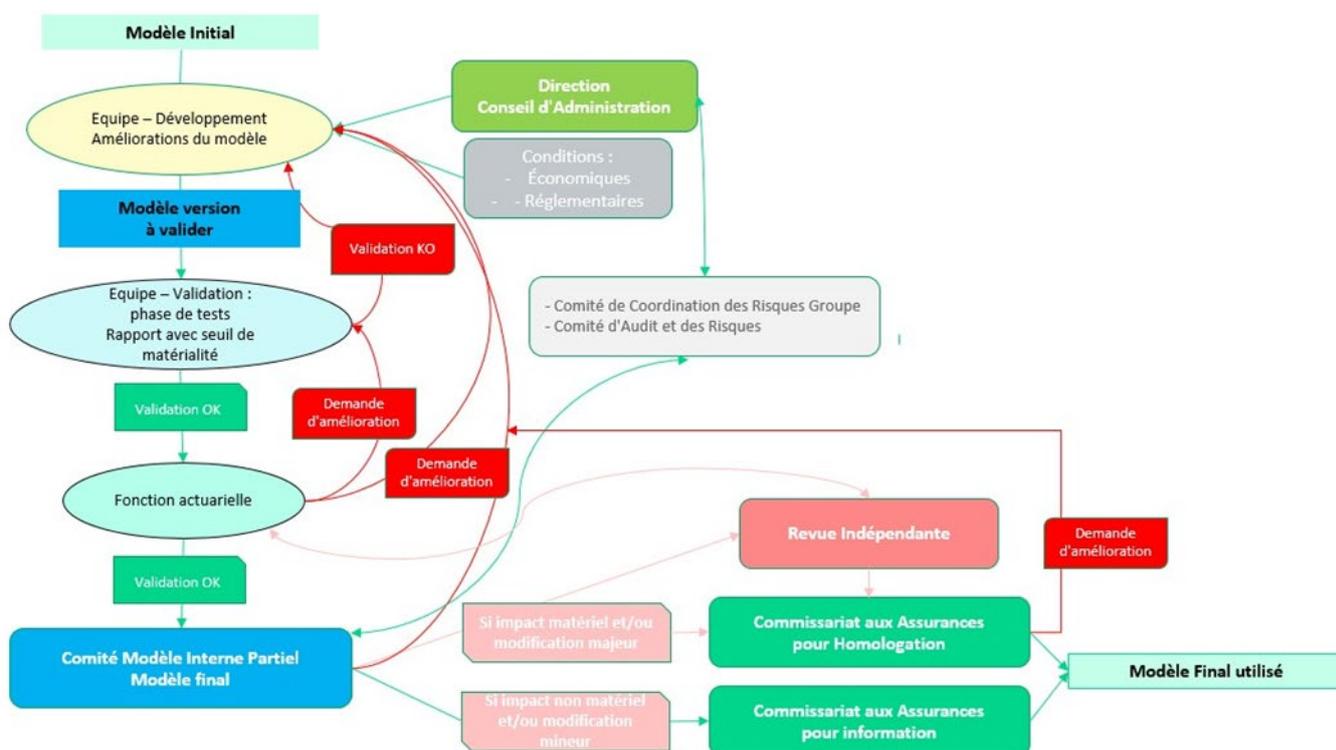
- spécifier les modalités d'intégration du modèle interne partiel dans la gouvernance globale de la société ;
- définir les rôles et responsabilités des personnes participant à la conception, à la validation jusqu'à la Direction Générale et le Conseil d'Administration ;
- organiser les modalités d'évolution, de validation, de contrôle et de documentation du modèle interne partiel ;

- définir les règles d'utilisation, d'évolution et de changement du modèle.

La validation du modèle est encadrée par une politique spécifique approuvée par le Conseil d'Administration. La fonction Risques est le garant du modèle. L'équipe validation rédige au moins une fois par an un rapport de validation. Cette équipe est indépendante de l'équipe développement. Ceci assure une appréciation indépendante de la qualité du modèle tant technique que sur la qualité des données. Ce rapport est communiqué au Comité Modèle où est présente la direction générale.

De la même manière l'évolution du modèle interne est encadrée par la politique de changement de modèle, elle-même validée par le Conseil d'administration. Les changements sont répertoriés et classés en changement « mineur » ou « majeur » en fonction de leur impact sur le modèle. A savoir que tout changement majeur doit faire l'objet d'une demande d'approbation par notre autorité de contrôle.

Nous pouvons schématiser le rôle et les interactions entre les différents intervenants lors du processus de validation du modèle :



Avec les flèches :

En vert (→) lorsque l'étape développement et/ou validation est réalisée (OK) -

En rouge (→) lorsque l'étape nécessite des améliorations / corrections (KO)

Ce modèle interne est partiel, dans la mesure où seul le risque primes et réserves du produit Caution à l'habitat est couvert. Ce produit représente plus de 90% des primes émises, et plus de 90% du total des provisions sinistres en normes comptables locales.

3.3.5 ORSA

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est organisé au niveau de CAMCA Assurance, et de façon consolidée, au niveau du groupe. Il est placé sous la

responsabilité de la fonction risques, avec la contribution tout particulièrement de la fonction actuarielle et de la finance, et s'appuie sur le dispositif de gestion des risques existant (stratégie Risques notamment).

La démarche ORSA est intégrée au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans les processus décisionnels en place, adaptés aux trois niveaux de décision :

- au niveau stratégique : présentation à la gouvernance, pour validation, des enjeux stratégiques et du cadre d'appétence au risque, en référence aux objectifs de solvabilité, rentabilité et valeur, et qui trouve sa traduction au sein de la stratégie Risques, sous forme de limites de tolérance au risque ;
- au niveau du pilotage via la synchronisation avec le processus de planification Plan Moyen Terme ;
- au niveau opérationnel, via les études d'allocation, tarification, etc., intégrant les critères économiques ORSA.

La vision ORSA est prise en compte dans les processus de pilotage des principaux risques, à travers des indicateurs opérationnels de suivi des risques harmonisés au niveau du groupe, les limites associées fonction de l'appétence au risque, les leviers d'action.

L'évaluation du profil de risques est effectuée sur une base annuelle pour s'assurer qu'il n'évolue pas de façon significative. Elle permet d'identifier les risques susceptibles d'avoir un impact sur la capacité de la société à respecter ses obligations et ses objectifs stratégiques. C'est une évaluation basée sur une approche cartographique des risques en appliquant un système de classification des risques. Dans le cas d'une évolution importante du profil de risque, CAMCA Assurance procèdera à une nouvelle évaluation de sa solvabilité. L'approche prospective utilisée pour analyser les variations du ratio de solvabilité porte sur un horizon de 3 ans avec :

- utilisation des scénarios de base du PMT (Plan Moyen Terme) avec un horizon 3 ans,
- application des scénarios définis au sein du groupe et, en tenant compte de scénarios techniques spécifiques,
- Application de la formule standard et prise en compte de spécificités propres à CAMCA Assurance.

La gouvernance du dispositif ORSA de CAMCA Assurance s'appuie sur l'ensemble du système de gouvernance mis en place au sein de la société.

Le Conseil d'Administration fixe les grands principes et objectifs de CAMCA Réassurance et approuve la stratégie et l'appétence au risque de la société, sur proposition du Directeur Délégué et du Comité de coordination des risques, dans le respect du cadre défini par le groupe CAMCA.

Le Conseil d'Administration supervise la politique ORSA. Il s'assure de la mise en place d'une revue annuelle du processus ORSA et de l'adéquation du fonctionnement du système de gestion des risques. Le rapport ORSA est approuvé par le Comité d'audit et des risques puis par le Conseil d'Administration.

La mise en œuvre de l'ORSA repose sur les travaux réalisés au sein des Comités :

- la définition des différentes hypothèses techniques pour l'élaboration du Plan ;
- l'analyse des risques ;
- la définition du scénario central et des scénarios adverses ;
- les calculs actuariels ;
- l'analyse des résultats.

L'ORSA est validé par le Conseil d'Administration

3.4 Système de contrôle interne

3.4.1 Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne.

3.4.2 Organisation générale du dispositif de contrôle interne

Gouvernance : le rôle du Conseil d'Administration et du Comité d'audit

Le Conseil d'Administration de la Compagnie est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A cet effet, lui sont communiqués tous les éléments de contrôle interne pour le suivi des grands risques financiers, techniques et opérationnels. Il doit approuver les rapports de solvabilité et de réassurance et est avisé des enjeux de la politique financière. Il est également informé de l'évolution des indicateurs de l'activité. Il est par ailleurs impliqué dans la démarche de mise en place du programme d'audit. Enfin, d'une façon générale, il délibère sur le bilan de l'activité de la Compagnie et sur la présentation de ses comptes. Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice est présenté au Conseil d'Administration de CAMCA Réassurance.

Le Comité d'audit est un acteur majeur du dispositif de contrôle interne. Il dispose d'un pouvoir d'investigation important, notamment pour le contrôle des risques encourus incluant la solvabilité, le suivi des engagements techniques, le programme de réassurance et la politique financière.

Il contrôle notamment l'évolution des primes par branche d'activité, du ratio de sinistralité par branche et par produit, du rapport entre les frais de gestion et les primes. Par ailleurs, l'impact du projet Solvabilité 2 est également à l'ordre du jour du Comité d'audit. Enfin, il valide les missions d'audit annuel.

Le rôle de l'administrateur délégué, Dirigeant agréé

Le Dirigeant est directement impliqué dans l'organisation du contrôle interne. Il travaille en collaboration avec le Conseil d'Administration de la Compagnie et le Comité d'audit. Il est destinataire de tous les rapports et tableaux de bord visant à s'assurer de la maîtrise des risques financiers, techniques et prudentiels mentionnés ci-dessus. Il supervise et pilote les évolutions du dispositif.

Le responsable du contrôle interne groupe

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Compagnie, un "responsable du contrôle interne" est nommé. Ce dernier rapporte notamment au Comité d'audit et au Conseil d'Administration, conformément aux principes adoptés au sein du Groupe. Il veille à la concordance entre le dispositif de contrôle interne, d'une part, les évolutions de la réglementation et de l'activité d'autre part.

3.4.3 Dispositif de contrôle permanent

Le contrôle permanent est chargé de piloter et de faire évoluer le dispositif en place :

- il est le garant de la fourniture de l'assurance raisonnable d'une correcte maîtrise des risques,
- il évalue le dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des risques à partir des rapports de contrôles provenant des différents services et il fait procéder aux évolutions nécessaires,
- il procède à l'élaboration d'un plan de contrôle,
- il contribue à l'alimentation des rapports annuels sur le contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne comprend une cartographie de l'ensemble des processus constituant l'activité. Cet outil est mis à jour à chaque changement significatif de l'organisation, afin d'assurer une vision juste et exhaustive de l'ensemble des processus à maîtriser. La cartographie des risques permettant de déterminer les processus les plus sensibles est mise à jour chaque année (Cf. ORSA).

Le dispositif procédural est mis à jour en étroite liaison avec les opérationnels et en veillant à la documentation des différentes étapes de traitement des risques et des points de contrôle. Ceux-ci portent notamment sur le respect des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc. Les contrôles permanents réalisés par les opérationnels sont intégrés dans le traitement des opérations et sont effectués soit par la personne en charge des opérations (1er niveau) soit par une personne distincte (2ème niveau).

3.4.4 Dispositif du contrôle de conformité

Le périmètre de cette activité est identique à celui du contrôle interne. Le déploiement a démarré en 2011 avec la formalisation des processus et d'outils permettant de maîtriser les risques identifiés sur le périmètre en tenant compte des recommandations du Commissariat aux Assurances sur la lutte anti blanchiment d'argent.

3.5 Fonction Audit Interne

La fonction Audit Interne est placée sous la responsabilité du Responsable d'Audit Interne du Groupe CAMCA. Son périmètre d'intervention couvre le périmètre de contrôle interne (CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance) ainsi que les externalisations d'activités et fonctions importantes ou critiques du Groupe CAMCA. Dans le cadre de la réalisation de ses missions, la fonction Audit Interne s'appuie sur les fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

Description du système d'audit interne

Depuis le 1er juillet 2020, CAMCA a internalisé l'Audit interne. Le Responsable de l'Audit interne assure la responsabilité de la Fonction Clé Audit interne pour le groupe CAMCA et chacune des entités juridiques (CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance). En cas d'audits nécessitant des compétences techniques spécifiques, une externalisation ponctuelle de travaux d'audit peut être réalisée (N.B. : La Fonction Audit Interne de CAMCA conserve l'entière responsabilité du respect des obligations qui lui incombent même lors de la sous-traitance de travaux et/ou missions d'audit interne).

Afin de couvrir l'intégralité de son périmètre de contrôle interne, la Fonction Audit Interne de CAMCA a opté pour un cycle d'audit de quatre ans. L'élaboration du plan d'audit annuel repose sur une cartographie des risques auditables tenant compte de la totalité des activités et de l'ensemble du système de gouvernance, ainsi que de l'évolution attendue des activités. Le plan d'audit est proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des activités de CAMCA et est établi selon une approche par les risques formalisée (découpage et évaluation des risques auditables du périmètre de CAMCA Assurance. La mise en œuvre du plan d'audit pluriannuel vise une revue complète des activités sur une durée maximale de 4 ans (la fréquence de revue pouvant être plus courte selon l'évaluation des risques). Elaboré en début de cycle pluri-annuel, le plan d'audit peut faire l'objet d'ajustements documentés et validés en Comité d'Audit et des Risques et approuvés par le Conseil d'Administration, en cours d'année ou durant les années suivantes. La mise en œuvre du plan d'audit (conclusions des missions, recommandations émises, état d'avancement des plans d'actions correctifs) fait l'objet de reportings aux instances de gouvernance du groupe CAMCA à minima deux fois par an (Comité des Risques Groupe CAMCA, Comité d'Audit et des Risques, Conseils d'Administration des entités juridiques).

3.6 Fonction Actuarielle

Elle a pour mission de manière générale et en particulier dans le cadre du modèle interne :

- de donner un avis concernant les scénarios de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance,
- de donner un avis sur les méthodes de projection des provisions techniques et du SCR dans le cadre des évaluations de l'ORSA,
- d'effectuer annuellement une revue du processus d'établissement des provisions et donne un avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées,
- de vérifier le respect des critères de qualité des données fixés dans le cadre de la politique de gestion des risques,
- de réaliser une revue de la documentation disponible concernant chaque arrêté trimestriel et annuel,
- de donner un avis sur la politique de souscription et sur la politique de réassurance,
- de rédiger chaque année un rapport actuariel à destination du Conseil d'Administration.

- de vérifier la qualité des données et des résultats du modèle interne partiel, et d'en informer la fonction risques et le comité modèle.

Son périmètre est celui de CAMCA Assurance, en s'appuyant sur les fonctions clés et dispositifs Sous-traitance

3.7 Description de la politique de sous-traitance et d'externalisation

La politique de sous-traitance et d'externalisation de CAMCA a pour objectif de :

- Définir le périmètre relevant de la sous-traitance, notamment au regard des obligations liées à Solvabilité 2.
- Définir les critères permettant de qualifier une activité ou une fonction comme importante ou critique (PSEE), au regard de la directive européenne Solvabilité 2.
- Fixer les principes généraux et les étapes principales qui s'appliquent au processus de sous-traitance pour CAMCA, en identifiant les responsabilités associées et en décrivant le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance ainsi qu'à la gestion et au suivi des Risques.

La politique de sous-traitance est révisée chaque année et fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration. Aucune modification significative n'est à signaler au cours de l'exercice 2020. Il n'y a pas de sous-traitance de fonction clé.

Les Directions métiers sont chargées du suivi des prestations de services essentielles externalisées en organisant les contrôles de niveaux 1 et 2.1. A ce titre, des indicateurs de contrôle ont été intégrés dans le cadre de déploiement du plan de contrôle.

Ces indicateurs de contrôle permettent un suivi homogène de la qualité du suivi de ces prestations.

En 2020, une révision des différents contrats a été effectuée pour prendre en compte les évolutions réglementaires.

3.8 Evaluation et autres informations

Néant.

4. PROFIL DE RISQUE

4.1 Introduction

La Compagnie a pour vocation première la réassurance spécifique des risques du groupe CAMCA (Caution, Global de Banque...). Elle est donc un outil essentiel pour la gestion des risques. Son objectif est de dégager un profit suffisant pour permettre à l'entreprise de répondre aux besoins de ses cédantes, et de faire face aux financements de la solvabilité pour ses engagements dans la durée.

Il convient de rappeler que la Compagnie bénéficie de la note A+ de la part de l'agence Fitch.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration souhaite notamment que la politique d'investissement de la Compagnie soit prudente, dans la mesure où la prise de position sur les risques financiers n'est pas son cœur de métier. Par ailleurs, concernant les risques techniques, la Compagnie a recours à un plan de réassurance lui permettant de :

- dégager un résultat suffisant pour assurer son fonctionnement et un niveau de fonds propres en rapport à son activité et ses risques,
- tout en ne supportant que des pertes compatibles avec son niveau de fonds propres et d'aversion aux risques.

Concernant les risques opérationnels, la Compagnie applique le dispositif de surveillance du groupe Crédit Agricole.

4.2 Risque de souscription

Le profil de risque de la Compagnie est très spécifique en raison de la nature des garanties souscrites. Les principaux risques majeurs identifiés sont les suivants :

- Risque de sous provisionnement,
- Risque de sous tarification,
- Risque de nature catastrophique.

Les deux compagnies CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance étant intrinsèquement liées sur le produit caution à l'habitat, la société a choisi d'évaluer ses risques à partir d'un modèle interne partiel tel que CAMCA Assurance. Ce dernier est en application depuis le 31/12/2019 sur le risque de souscription de primes et de réserves de la caution des prêts à l'habitat des Caisses régionales du Crédit Agricole). Toutefois, le risque CAT caution de prêts à l'habitat continue d'être calculé dans la formule standard.

Le Modèle Interne Partiel pour l'exercice au 31/12/2021 a subi un changement de modèle majeur par rapport au Modèle Interne Partiel homologué en avril 2020.

4.3 Risque de Marché

La politique de placements est définie par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur agréé. La gestion des placements est déléguée à AMUNDI dans le cadre d'un mandat de gestion. Le Directeur agréé s'assure du correct suivi opérationnel et de la qualité de la gestion déléguée à AMUNDI, qui lui présente l'évolution du portefeuille, les performances et les perspectives du marché.

De manière régulière, la Compagnie procède à des placements financiers : les capitaux investis qui proviennent d'excédents de fonds propres ou de trésorerie sont investis en produits de taux (obligations ou OPCVM monétaires) ou en fonds monétaires.

Globalement, la gestion des placements se veut prudente de manière à pouvoir faire face aux engagements vis à vis des clients et est encadrée par une politique financière et un encadrement des risques financiers.

4.4 Risque de Défaut des contreparties

Le risque de défaut des contreparties n'apparaît pas comme un risque majeur. Le programme de rétrocession ainsi que la politique de rétrocession sont validés annuellement par le Conseil d'Administration. Le volume de rétrocession est quasi-nul pour CAMCA Réassurance. Les indicateurs des risques d'assurances liés à la rétrocession comprennent notamment :

- le suivi de la bonne adéquation de la couverture par la réassurance des engagements pris envers les assurés,
- le suivi de la notation des réassureurs,
- le suivi de la dispersion du risque entre les réassureurs,
- le suivi traité par traité des résultats de la réassurance.

La société a instauré, en sus, une limite globale, sauf cas particulier, sur le rating minimum (A-) des réassureurs retenus dans le placement des traités.

Le risque de défaut lié aux actifs courts termes (créances et avoirs en banque principalement) reste limité dû au montant limité dans ces actifs et à la bonne notation des contreparties.

4.5 Risque opérationnel

CAMCA Réassurance répertorie et évalue l'ensemble des risques opérationnels.

CAMCA Réassurance a mis en place une procédure d'alerte sur les « risques opérationnels sensibles », notamment ceux dont le montant est supérieur à 0,5% des fonds propres ou ayant un impact significatif sur la maîtrise des risques. Ainsi, en cas d'événement majeur et dépassement de ces limites, une information à la gouvernance de CAMCA Réassurance, du Groupe CAMCA et au Groupe Crédit Agricole est réalisée.

4.6 Autres risques importants

Nous n'avons pas d'autre risque significatif.

5. VALORISATION POUR LES BESOINS DE SOLVABILITE II

5.1 Actifs (hors provisions techniques cédées)

Les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Les actifs sont évalués à leur valeur économique en respectant la hiérarchie des méthodes suivantes :

- Méthode 1 : prix coté sur un marché actif pour un actif identique : un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.
- Méthode 2 : prix coté sur un marché actif pour un actif similaire en l'ajustant pour tenir compte de ses spécificités.
- Méthode 3 : si aucun prix coté sur un marché actif n'est disponible, l'utilisation de techniques de valorisation sur la base d'un modèle (mark-to-model) ; les valeurs alternatives obtenues sont comparées, extrapolées, ou sinon calculées dans la mesure du possible à partir de données de marché.

Il peut s'agir d'une méthode basée :

- sur des transactions portant sur des actifs similaires,
- sur les revenus futurs actualisés générés par l'actif,
- sur le calcul du coût de remplacement de l'actif.

Les actifs détenus par CAMCA Réassurance sont évalués, pour la plupart, sous Solvabilité 2, en valeur de marché. Un pourcentage assez infime de nos actifs est repris à la valeur Solvabilité 1.

5.2 Provisions techniques

Les provisions techniques sont constituées du Best Estimate (BE) et de la Marge de Risque (RM).

La réserve Best Estimate correspond à la valeur actuelle probable des flux futurs. Les flux futurs sont calculés bruts de réassurance (flux bruts) et pour la réassurance (flux cédés) séparément. Les flux cédés prennent en compte la probabilité de défaut des réassureurs. Les flux futurs sont évalués séparément pour les flux associés aux réserves pour sinistres et aux réserves pour primes.

Cette évaluation sous Solvabilité 2 diffère en fonction des garanties considérées et de leurs proportions (principe de proportionnalité). Les méthodes utilisées dans le cadre de l'évaluation du passif sous Solvabilité 2 étant des méthodes déterministes, aucune incertitude ne sera fournie.

La marge de risque est calculée selon la simplification n°3 proposée par EIOPA (méthode proportionnelle).

BE des provisions pour primes

Pour les contrats pour lesquels CAMCA Réassurance est engagée, nous prenons en compte le profit futur espéré sur ces contrats (primes moins sinistres moins frais).

Les cadences de règlements obtenues à partir des historiques de paiement par génération des cédantes permettent de projeter les flux futurs sortants de sinistres.

Aux flux déterminés ci-dessus s'ajoute une provision pour frais. Cette dernière est obtenue en appliquant aux BE des provisions pour primes un taux de frais déterminé proportionnellement aux frais de la branche considérée par rapport aux frais de l'ensemble des branches gérées par la Compagnie.

Le BE pour primes est obtenu en actualisant l'ensemble de ces flux à partir de la courbe des taux sans risques augmenté du facteur d'ajustement pour volatilité.

BE des provisions pour sinistres

Les BE pour sinistres correspondent à l'actualisation des flux de sinistres futurs. Ceux-ci sont exclusivement constitués des réserves pour sinistres à payer, des IBNR cédés par les cédantes et des PSNEM. Les cadences de règlements obtenues à partir des historiques de paiement par génération des cédantes permettent de déterminer l'étalement de ces flux futurs sortants de sinistres.

Les réserves sont celles communiquées par les cédantes sur base d'avis d'expert et les réserves IBNR sont d'une part communiquées par la cédante et d'autre part réajustées par CAMCA Réassurance. Elles ne sont calculées que pour certaines garanties le nécessitant.

Aux flux déterminés ci-dessus s'ajoute une provision pour frais, estimé de la même manière que pour la provision pour prime : on applique aux BE des provisions pour sinistres un taux de frais déterminé proportionnellement aux frais de la branche considérée par rapport aux frais de l'ensemble des branches gérées par la Compagnie.

Le BE pour sinistres est obtenu en actualisant ces flux à partir de la courbe des taux sans risques augmenté du facteur d'ajustement pour volatilité.

BE des provisions cédées

CAMCA Réassurance rétrocède un seul risque qui est la caution à l'habitat sous forme d'un traité Stop-Loss. Le Best Estimate cédé au 31/12/2021 est considéré nul puisque le Best Estimate brut est évalué à 0 au 31/12/2021.

5.2.1 Marge de risque

La Marge de Risque correspond au coût du capital immobilisé par une tierce partie qui reprendrait les engagements de CAMCA Réassurance. Elle est évaluée en actualisant le coût (prime de risque) annuel généré par l'immobilisation d'un capital (équivalent au SCR de référence SCR_{RU}) sur la durée de vie résiduelle des engagements. Le coût du capital (CoC) est fixé à 6% par an.

Pour CAMCA Réassurance, la marge de risque (RM) est calculée selon la simplification n°3 proposée par EIOPA (méthode proportionnelle) :

$$RM = CoC \times \sum_{t \geq 0} \frac{SCR_{RU}(t)}{(1 + r(t + 1))^{t+1}}$$

$$SCR_{RU}(t) = \frac{SCR_{RU}(0)}{BE_{net}(0)} \times BE_{net}(t)$$

Le SCR de référence correspond au SCR hors risques financiers non-couvrables de la date t. Ce SCR est calculé comme l'agrégation des sous-modules de SCR suivants, sans prendre en compte la capacité d'absorption par les impôts différés : SCR de Souscription Non-Vie, Santé, de Défaut des contreparties (uniquement pour la réassurance) et Opérationnel.

Le facteur d'actualisation $(1 + r(t + 1))^{t+1}$ est calculé sur la base de la courbe des taux sans risque hors ajustement pour volatilité.

La Marge de Risque est calculée au global, mais est ensuite ventilée par ligne d'activité Solvabilité 2. Cette ventilation est réalisée proportionnellement à la contribution de la branche S2 au SCR de référence.

5.3 Passifs (hors provisions techniques brutes)

L'estimation du bilan Solvabilité II génère un capital supplémentaire (réserve de réconciliation) sur lequel il y aura lieu de payer des impôts différés.

5.4 Méthodes de valorisation alternative

Nous n'avons pas utilisé d'autre méthode de valorisation.

5.5 Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

6. GESTION DES FONDS PROPRES

6.1 Fonds propres

La gestion des fonds propres est mise en œuvre de manière à :

- Respecter les exigences prudentielles de capital de solvabilité du Groupe CAMCA face à un niveau de capital requis évalué sous les règles Solvabilité 2 ;
- Optimiser la structure des fonds propres afin de limiter le coût de financement tout en maintenant une flexibilité financière suffisante.

Elle découle des résultats de solvabilité et notamment des résultats de l'ORSA et des règles d'appétence. Ceux-ci fournissent une vision prospective des besoins de capitaux propres de chaque entité et au niveau consolidé en fonction des objectifs exprimés en termes de taux de couverture "cible", et permet donc de les anticiper. L'exercice permet également de simuler les conséquences liées aux différents moyens de gérer le capital disponible.

En cas d'évènement significatif mettant en danger les fonds propres, la politique de mise en œuvre de l'ORSA prévoit que l'ORSA doit être réactualisée et qu'une information soit envoyée au contrôleur du Groupe.

6.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

L'évaluation de l'exigence en capital réglementaire (SCR) au 31/12/2021 est réalisée en appliquant la formule standard de la Directive Solvabilité 2 sur l'ensemble des risques excepté le risque de souscription non-vie primes et réserves de l'activité de réassurance caution des prêts à l'habitat de CAMCA Assurance.

Ce document précise les principes régissant la mise en œuvre des calculs Solo via la formule standard, en s'appuyant sur les textes réglementaires publiés à ce stade (Directive européenne cadre Solvabilité 2, Directive Omnibus 2, Actes Délégués) et d'éléments issus des drafts des textes de niveau 3. L'évaluation centrale du SCR est réalisée sur la base des hypothèses suivantes :

- Application d'un Volatility Adjustment de 3 bps et d'un CRA de 10 bps,
- Dampener Actions de -6,88% (ce qui mène à un choc actions type 1 de $45,88\% = -39\% - 6,88\%$ et type 2 de $-55,88\% = -49\% - 6,88\%$)

Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Non concerné.

6.3 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le modèle interne partiel a été homologué le 10 avril 2020. Il est, depuis le 31/12/2019, utilisé pour estimer la solvabilité de la Compagnie. Le modèle interne est également utilisé dans les prises de décisions stratégiques telles que les décisions au niveau du plan de rétrocession, le développement ou non d'une activité... Par ailleurs, la gouvernance a été au cours de 2018/2019 adaptée aux exigences qu'engendre un modèle interne.

Le risque primes et réserves liés à l'activité Caution à l'habitat n'est pas adaptée au risque de la compagnie CAMCA Assurance. En effet, le risque Caution à l'habitat (uniquement ou presque présent en France) est comptabilisé dans le LoB Caution/Crédit et est peu représentatif du panel européen qui a servi de base à l'évaluation des paramètres de la formule standard. Il n'est donc pas incohérent que ces paramètres ne reflètent pas le risque. De plus, l'assurance Caution des prêts à l'habitat auprès des Caisses Régionales est spécifique par rapport au marché de la caution en France. Dans le sens où CAMCA Assurance bénéficie de 2 atténuateurs de risques que sont la commission variable et la réassurance. Cette dernière est souscrite à 100% par CAMCA Réassurance. Ces 2 atténuateurs ne peuvent être pris en compte dans la formule standard.

Les 2 compagnies intrinsèquement liées ont donc décidé de développer un modèle interne partiel sur le seul risque Caution des prêts à l'habitat, et d'appliquer ce modèle après homologation du Commissariat aux Assurances.

Précisons que la technique d'intégration 1, définie à l'annexe XVIII du Règlement, est adaptée mutatis mutandis pour intégrer le périmètre des cautions de prêts immobiliers dans le risque de souscription non-vie. Ainsi le SCR issu du modèle interne partiel est sommé avec le résultat de l'application de la formule standard du risque de primes et réserves non-vie pour les autres périmètres, afin d'obtenir le risque de primes et réserves non-vie et le risque de souscription global de CAMCA Assurance ou de CAMCA Réassurance.

La technique d'intégration 2 définie au même article est appliquée mutatis mutandis ; la structure d'intégration modulaire de la formule standard est maintenue inchangée avec l'utilisation du SCR de souscription non-vie obtenu à l'étape précédente.

CAMCA Réassurance a ainsi pris en compte les facteurs influençant son risque de souscription primes et réserves (risque de réserves, risques de frais et risque de défaut).

Le modèle interne partiel modélise séparément les impacts de l'occurrence des risques cités supra bruts de réassurance ou de commissions variables à horizon 1 an, puis d'appliquer finement les traités de réassurance / rétrocession afin d'évaluer la perte correspondant à un quantile à 99.5%. Elle a ainsi pu estimer les pertes dites de fréquences ou d'intensité / extrêmes (comme par exemple celles équivalentes à 2% des encours sous risque imposées par le régulateur du groupe (l'ACPR)).

Le montant de capital de solvabilité requis (SCR) se déduisant ensuite par :

$$SCR = Q_{99,5\%} \left(\frac{BE(t = N + 1)}{1 + r_1} + \frac{Flux(N + 1)}{(1 + r_1)^{0,5}} \right) - BE(t = N)$$

Sous l'hypothèse d'absence de variabilité des actifs dans le calcul du risque de souscription, la déformation de l'actif en $t=1$ est uniquement liée aux flux de trésorerie de l'année.

Ainsi le modèle interne partiel définit le risque de primes et de réserves à partir d'une méthode stochastique et non une méthode par facteur. Les volumes de primes à acquérir et les volumes de BE de sinistres ne sont plus utilisés mais une analyse de la sinistralité est réalisée.

Par ailleurs, la société a mis en place une politique de la qualité des données conforme à la directive solvabilité concernant l'application d'un modèle interne. Cette politique est appliquée depuis l'exercice 2020.

6.4 Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

7. ANNEXES

S.02.01.02 - Bilan

Actifs		Valeur Solvabilité 2 C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	722.696
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	121.267
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	601.384
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	45
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	67.997
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	906
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	23.731
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	288
Total de l'actif	R0500	815.618

		Valeur Solvabilité 2
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	79.668
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	79.668
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	79.668
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	853
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	731
Marge de risque	R0590	122
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	140.950
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	60.468
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	14.032
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	749
Total du passif	R0900	341.077
Excédent d'actif sur passif	R1000	474.541

S.05.01.02 - Primes, sinistres, dépenses par ligne d'activité

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)							
	Assurance des frais médicaux	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	
	C0010	C0040	C0070	C0080	C0090	C0120	
Primes émises							
Brut – Assurance directe	R0110						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	407	564	18.243	9.096	165	2.300
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140			0	0		0
Net	R0200	407	564	18.243	9.096	165	2.300
Primes acquises							
Brut – Assurance directe	R0210						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	407	564	18.243	9.096	165	2.300
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240			0	0	0	0
Net	R0300	407	564	18.243	9.096	165	2.300
Charge des sinistres							
Brut – assurance directe	R0310						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-53	264	29	-2.245	0	1.149
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340						
Net	R0400	-53	264	29	-2.245	0	1.149
Variation des autres provisions techniques							
Brut – Assurance directe	R0410						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-179	-248	-8.016	-3.997	-72	-1.011
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
Part des réassureurs	R0440						
Net	R0500	-179	-248	-8.016	-3.997	-72	-1.011
Dépenses engagées	R0550	101	139	4.508	2.248	41	568
Autres dépenses	R1200						
Total des dépenses	R1300						

Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				
	Accidents	Biens	Total	
	C0140	C0160	C0200	
Primes émises				
Brut – Assurance directe	R0110			0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			30.775
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	1.881	36.165	38.046
Part des réassureurs	R0140	0	9.229	9.229
Net	R0200	1.881	26.936	59.591
Primes acquises				
Brut – Assurance directe	R0210			0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			30.775
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	1.881	36.290	38.171
Part des réassureurs	R0240	0	9.229	9.229
Net	R0300	1.881	27.061	59.717
Charge des sinistres				
Brut – assurance directe	R0310			0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			-856
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	1.935	14.912	16.846
Part des réassureurs	R0340		0	0
Net	R0400	1.935	14.912	15.990
Variation des autres provisions techniques				
Brut – Assurance directe	R0410			0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			-13.523
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	-826	-15.892	-16.718
Part des réassureurs	R0440		0	0
Net	R0500	-826	-15.892	-30.241
Dépenses engagées	R0550	465	8.968	17.038
Autres dépenses	R1200			0
Total des dépenses	R1300			17.038

S.05.02.01 - Primes, sinistres, dépenses par pays

		Pays d'origine		Total du Top 5 des pays et pays d'origine (par montant de primes émises brutes)
		C0080	C0090	
Primes émises				
Brut – Assurance directe	R0110	0,00	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	14.369.353,02	16.405.520	30.774.873
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	27.387.523,99	10.658.221	38.045.745
Part des réassureurs	R0140	9.229.416,00	0	9.229.416
Net	R0200	32.527.461,01	27.063.741	59.591.202
Primes acquises				
Brut – Assurance directe	R0210	0,00	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	14.369.353,02	16.405.520	30.774.873
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	27.512.897,88	10.658.221	38.171.119
Part des réassureurs	R0240	9.229.416,00	0	9.229.416
Net	R0300	32.652.834,90	27.063.741	59.716.576
Charge des sinistres				
Brut – assurance directe	R0310	0,00	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-3.229.774,34	2.373.542	-856.232
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	15.963.088,27	883.267	16.846.355
Part des réassureurs	R0340	0,00	0	0
Net	R0400	12.733.313,93	3.256.809	15.990.123
Variation des autres provisions techniques				
Brut – Assurance directe	R0410	0,00	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-6.314.165,13	-7.208.895	-13.523.060
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	-12.034.595,34	-4.683.424	-16.718.019
Part des réassureurs	R0440	0,00	0	0
Net	R0500	-18.348.760,46	-11.892.319	-30.241.080
Dépenses engagées	R0550	10.337.678,44	6.700.124	17.037.802
Autres dépenses	R1200			2.204.923
Total des dépenses	R1300			19.242.726

S.17.01.02 - Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0080	C0090	C0130	C0150	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut – total	R0060				-694	-3.673	-12.007
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-4.033	-2.036	-1.221	-694	-3.673	-12.007
Provisions pour sinistres							
Brut – total	R0160	6.492	40.282	2.108	34.523	3.709	92.406
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240			0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	6.492	40.282	2.108	34.523	3.709	92.406
Total meilleure estimation – brut	R0260	2.459	38.246	887	33.829	36	80.399
Total meilleure estimation – net	R0270	2.459	38.246	887	33.829	36	80.399
Marge de risque	R0280	7.454	10.472	1.402	13.947	10.198	44.479
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						0
Meilleure estimation	R0300						0
Marge de risque	R0310						0
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	9.913	48.718	2.289	47.776	10.234	124.878
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie - total	R0340	9.913	48.718	2.289	47.776	10.234	124.878

S.19.01.21 - Sinistres en non-vie

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année		Année de développement											Année en cours	Somme des années (cumulés)			
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			C0170	C0180	
Précédentes	R0100																
N-9	R0160	3.743	22.573	755	277	22	46	15	57	34	2.759				21.967	104.718	
N-8	R0170	8.573	18.532	972	213	74	1.078	79	17	388					2.759	30.281	
N-7	R0180	8.336	8.085	1.531	226	36	68	130	197						388	29.926	
N-6	R0190	7.504	6.863	691	166	204	-123	32							197	16.588	
N-5	R0200	7.301	7.172	514	287	120	229								32	15.336	
N-4	R0210	8.030	9.007	2.644	-64	349									229	15.624	
N-3	R0220	10.255	8.920	1.071	478										349	19.965	
N-2	R0230	3.570	9.482	1.758											478	20.724	
N-1	R0240	2.605	2.896												1.758	14.810	
N	R0250	3.527													2.896	5.501	
															3.527	3.527	
Total															34.580	277.001	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année		Année de développement											Fin d'année (données actualisées)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		C0360	
Précédentes	R0100														
N-9	R0160														828
N-8	R0170														6.263
N-7	R0180														0
N-6	R0190														2.847
N-5	R0200														536
N-4	R0210														590
N-3	R0220														2.343
N-2	R0230														3.001
N-1	R0240														4.607
N	R0250														4.169
															67.222
Total															92.406

S.22.01.21 - Impact des mesures transitoires et de long terme

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires				
			Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	124.878	0	0	87	0
Fonds propres de base	R0020	469.541	0	0	109	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	469.541	0	0	109	0
Capital de solvabilité requis	R0090	153.328	0	0	10.687	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	469.541	0	0	109	0
Minimum de capital requis	R0110	38.332	0	0	2.672	0

S.23.01.01 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	10.000	10.000			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0				
Fonds excédentaires	R0070	0				
Actions de préférence	R0090	0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	464.541	464.541			
Passifs subordonnés	R0140	0				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	5.000				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	469.541	469.541	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	469.541	469.541	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	469.541	469.541	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	469.541	469.541	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	469.541	469.541	0	0	0
Capital de solvabilité requis	R0580	153.328				
Minimum de capital requis	R0600	38.332				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	306%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1225%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	474.541
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	10.000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	464.541
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0

S.25.02.21 - SCR - FS et MIP

Composante : Information spécifique

Numéro d'identification unique du composant	Description des composants	Calcul du capital de solvabilité requis	Montant modélisé	USP	Simplification
C0010	C0020	C0030	C0070	C0080	C0090
1	Risque de marché	75.537			
2	Risque de défaut de la contrepartie	17.881			
4	Risque Maladie	675			
5	Risque de Souscription Non-vie	158.695	0		
7	Risque opérationnel	2.412			
9	Ajustement pour impôt	-50.946			

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Total des composants non diversifiés	R0110	204.253
Diversification	R0060	-50.926
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Solvency capital requirement excluding capital add-on	R0200	153.328
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	153.328
Autres informations sur le SCR		
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques	R0300	0
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés	R0310	-50.946
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	0
Net future discretionary benefits	R0460	0

S.28.01.01 - MCR**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	18.549

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	731	407
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	4.320	564
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	2.459	18.243
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	38.246	9.096
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	165
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	887	2.300
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	33.829	1.881
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	36	26.936

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _L	R0200	0

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	18.549
Capital de solvabilité requis	R0310	153.328
Plafond du MCR	R0320	68.997
Plancher du MCR	R0330	38.332
MCR combiné	R0340	38.332
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3.700
Minimum de capital requis	R0400	38.332